

Exemplaire à nous retourner avec votre signature

## **Règlement des activités périscolaires 2016-2017 de la commune de Froberville**

Des activités périscolaires sont proposées à vos enfants de **15h30 à 16h30**. Elles ont lieu du lundi au vendredi .

Ces activités tournent autour du sport (tennis, rugby, danse, Gym, multi-sports, Athlétisme, etc ...) et le culturel (peinture, anglais, aide aux devoirs, musique, bibliothèque, jeux de société, chant, Arts Plastiques, cirque, etc...). En fonction du nombre d'intervenants et du nombre de places disponibles, certains créneaux d'activités pourront être remplacés par de la garderie.

Une participation de 1 euro par élève sera demandée pour le créneau 15h30 – 16h30 (ceci est valable pour les activités ou la garderie).

Toute inscription aux activités périscolaires est obligatoire et redevable sauf annulation de votre part auprès de la Mairie le matin avant 10 heures.

Le respect doit être de rigueur envers les intervenants ainsi qu' entre participants.

Les activités périscolaires se terminant à 16h30, il vous est demandé de bien vouloir récupérer vos enfants à cette heure ( sauf, bien sûr, les enfants inscrits à la garderie ) . Passée celle-ci, les enfants seront dirigés vers la garderie, qui je vous rappelle, est un service payant de 1,60 euros de l'heure. Chaque heure commencée sera facturée .

Nous avons besoin de connaître également les noms des personnes habilitées à venir chercher les enfants à la fin des activités périscolaires. Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer ci dessus , le nom de ces personnes :

Mr ou Mme .....

Mr ou Mme .....

Mr ou Mme .....

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Nous vous remercions de votre collaboration

Cordialement

Olivier COURSAULT, Maire de Froberville